



Ville de Durbuy

Conseil communal

Durbuy, le 17 avril 2023.

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Avis à la population

Monsieur, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le mercredi 26 avril 2023 à **20h00** à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

SÉANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023
3. Centre Culturel de Durbuy ASBL - Désignation des représentants communaux - remplacement
4. Stade Communal de Barvaux - ASBL COD - Convention de Gestion
5. URBA. Changement d'adresses. Cou de Chasse.
6. Convention de partenariat relative à l'exécution d'une offre complémentaire de service sur la commune de Durbuy - Forum de la Mobilité ASBL
7. ASBL BARVAUX TENNIS CLUB - Convention de prêt remboursable
8. Approbation de la Stratégie de Développement Local du territoire formé par le GAL Pays de l'Ourthe et Engagement de soutien financier aux projets de la SDL financés par le FEADER dans le cadre de l'initiative LEADER du Plan Stratégique wallon pour la PAC 2023-2027
9. Octroi et contrôle des subventions - Cercle horticole. Distribution des commandes de fleurs mais 2023.
10. Octroi et contrôle d'une subvention - Association Football OHM
11. ASBL Pays de Famenne. Mesure 16.3. Prolongation
12. Véhicule Renault - CPZ 589 - Déclassement
13. CIESAC. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2023. Approbation des points portés à l'ordre du jour.
14. SWDE. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023. Approbation des points portés à l'ordre du jour.
15. SWDE. Convocation à l'Assemblée générale Extraordinaire du 30 mai 2023. Approbation des points portés à l'ordre du jour.
16. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 20/02/2023. Communication
17. Rapport sur les subventions en nature et qui figurent nominativement au budget, octroyées par le Collège communal pour l'année 2022.
18. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Barvaux - Compte 2022. Approbation.
19. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Petite Somme - Compte 2022. Approbation.

20. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Petite Somme - Approbation du Budget 2024.
21. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de BORLON-Compte 2022. Approbation.
22. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de BORLON - Approbation du Budget 2024
23. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Palenge - Compte 2022. Approbation.
24. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Palenge - Approbation du Budget 2024.
25. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Heyd-Aisne - Approbation du Modifications Budgétaires n° 1/2023
26. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Villers-Ste-Gertrude - Compte 2022. Approbation.
27. ASBL Forum pour la mobilité. Subside. Prolongation.
28. Recours à l'article 60 § 2 du RGCC - Admission de dépenses
29. Régie foncière. Règlement fixant des conditions d'achat pour les lotissements communaux
30. Achat d'un véhicule pour le service bâtiment. Approbation des conditions et du mode de passation.
31. Accord-cadre visant l'inspection et l'entretien des toitures des bâtiments communaux. Approbation des conditions et du mode de passation
32. INONDATIONS - Pont Tier du pont à Aisne. Approbation des conditions et du mode de passation.
33. PIC 2022-2024 - Jenneret. Approbation des conditions et du mode de passation.
34. Régie foncière. Proposition du nouveau cahier de charges relatifs aux locations des terres agricoles.
35. Service Population - Constitution d'une provision de trésorerie en numéraire
36. Recrutement - ouvrier (H/F/X/) peintre pour le service Travaux - Bâtiment à temps plein CDI - Réserve de recrutement - Conditions
37. Recrutement : 1 puéricultrice (h/f/x) Contrat à durée indéterminée (Temps plein) - Réserve de recrutement - Conditions.
38. Logopèdes dans les écoles communales - Projet de convention
39. Action en justice - Expropriation II Parking nord : Ville de DURBUY contre les consorts d'URSEL - Jugement

HUIS CLOS

40. Personnel - Mise à disposition de [REDACTED] de l'ASBL Atelier de l'environnement
41. Personnel - Mise à disposition de [REDACTED] à l'ASBL FORUM DE LA MOBILITE
42. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification